

07 JUL. 2015

Monsieur le Secrétaire Départemental
Syndicat CGT 13 Finances Publiques
22 rue Borde
13008 MARSEILLE

Direction Générale des Services

Objet : Délibération N°116-2015 CM 21-05-15
Réf. : FV/SP/MK n°339-2015

Monsieur le Secrétaire Départemental,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la délibération n°116/2015 relative à la motion en faveur du maintien de la Trésorerie à Miramas, telle qu'elle a été adoptée par le conseil municipal de Miramas le 21 mai 2015.

Je vous réitère mon entier soutien et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Départemental, l'expression de mes salutations les meilleures.

LE MAIRE
Conseiller Départemental

Frédéric VIGOUROUX

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n° 116-2015

OBJET :

Motion en faveur du maintien
de la Trésorerie à Miramas

VOTE :

POUR :

34 (28 « Pour
Miramas » + 5
« Rassemblement
Bleu Marine pour
Miramas » + 1
« Madame Cécile
Dumas »)

ACTE PUBLIE PAR
VOIE D'AFFICHAGE
LE 10 JUIN 2015

MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

Séance du 21 mai 2015,

L'An deux mille quinze et le 21 mai à 19 heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur **Frédéric VIGOUROUX, Maire.**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI (*à partir de 19h30 avant la présentation de la question n°92-2015*), Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Johanne ALVAREZ, Cécile DUMAS, Marc THOMAS

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Maryse RODDE par Frédéric VIGOUROUX
Paulette ARNAUD par Jean GUILLON
Fadela AOUMMEUR par Gérald GUILLEMONT
Armelle RAFFINI par Anne-Marie CHAYOT
Hatab JELASSI par Jérémie PARDIES (*jusqu'à 19h30 après le vote de la question n°91-2015*)

**Etait absente excusée : Madame,
Marilyne KERAUDY**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre VIAL

OBJET : Motion en faveur du maintien de la Trésorerie à Miramas

Le syndicat CGT des Finances Publiques des Bouches du Rhône a saisi la Commune sur le projet de fermeture de la Trésorerie de Miramas programmée pour le 1^{er} janvier 2016.

Cette Trésorerie, ouverte en 2000, gère les comptes de la Commune et les régies rattachées ainsi que les recouvrement des impôts et produits locaux.

Elle gère également, les réclamations des contribuables de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés financières, et fixe avec eux les modalités de paiement (sursis, fractionnement...).

Sa très forte fréquentation (22 000 opérations au guichet en 2014) par les usagers est significative de la nécessité de maintenir ce service public de proximité et de renforcer son personnel.

La fermeture de la Trésorerie de Miramas inquiète d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la Trésorerie seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches (suivi des dossiers difficile par téléphone, déplacements plus longs, file d'attente...). En cas de fermeture, les habitants de Miramas devraient se rendre à Istres où la Trésorerie est déjà à saturation.

Rappelons ensuite, l'importance de ce service pour la Commune, qui trouve dans la proximité de la Trésorerie de Miramas, aide et soutien au quotidien notamment lors de l'établissement par le Comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Demain, sans réaction des décideurs locaux et de la population, c'est le réseau complet du service public de proximité qui sera sur la sellette, à l'instar des fermetures annoncées des centres d'accueil de sécurité sociale dont celui de Miramas.

C'est de facto, l'érosion des services publics dont la présence est la garantie du traitement équitable des populations, en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Il convient de rappeler que Miramas a été retenue dans le cadre du programme national de renouvellement urbain (l'ANRU).

Les élus de Miramas réunis en séance publique manifestent, par la présente motion, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la Ville, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

En vue notamment,

- d'exiger des autorités idoines le maintien de la Trésorerie de Miramas, comme service de proximité et de pleine compétence ;

- de saisir l'Union des Maires sur la question de l'avenir du réseau comptable et particulièrement des Trésoreries ;
- d'adresser une demande d'information en exposant son attachement au maintien de la Trésorerie de Miramas et une explication de la Direction Régionale des Finances Publiques ;
- de saisir le député de la circonscription, le Ministre des Finances et son secrétaire d'Etat au Budget ainsi que le Ministre de la Ville dans le cadre de l'ANRU.
- de demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la trésorerie de Miramas.

C'est pour toutes ces raisons que sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la motion de soutien en faveur du maintien de la Trésorerie à Miramas
- **DECIDE** de saisir toutes les autorités compétentes pour les convaincre et les associer au maintien de la Trésorerie à Miramas
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente motion.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Conseiller Départemental**



Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication

VILLE DE MIRAMAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 116-2015 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/05/2015

Objet : Motion en faveur du maintien de la Trésorerie à Miramas

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Voeux et motions

Date de télétransmission : 10/06/2015 Agent de transmission : AUTOMATE

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

7, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

Identifiant de l'acte : 013-211300637-20150521-116-2015-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/06/2015

ACTE PUBLIE PAR
VOIE D'AFFICHAGE
LE 10 JUIN 2015